



Revue de presse



Jeudi 13 Mars 2025



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

Bourse d'Alger: réunion du guichet unique pour examiner la demande d'introduction d'Ayrate

Le guichet unique du marché financier a tenu sa deuxième réunion, consacrée à l'examen de la demande soumise par la société "Ayrate" pour son introduction en Bourse, a indiqué mercredi la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob) dans un communiqué.



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

Réunion du Gouvernement: plusieurs secteurs à l'ordre du jour

Le Premier ministre, M. Nadir Larbaoui, a présidé, mercredi, une réunion du Gouvernement consacrée à l'examen de textes de loi et à la présentation d'exposés relatifs à plusieurs secteurs, indique un communiqué des services du Premier ministre, dont voici le texte intégral :

Rapport “GECF Global Outlook 2050” : L’avenir du gaz est prometteur

«Pour répondre à la demande future du gaz, 11,1 milliards de dollars d’investissements seront nécessaires d’ici 2050, dont 94% seront consacrés au développement du gaz en amont», a indiqué le Forum des pays exportateurs de gaz “GECF Global Outlook 2050” dans son 9e rapport annuel, réaffirmant que le gaz naturel continuera de jouer un «rôle central» dans le mix énergétique mondial.

Élaboration d’une stratégie nationale : Le plan antidrogue du gouvernement

Le Premier ministre, M. Nadir Larbaoui, a présidé, hier, une réunion du gouvernement, qui a examiné des projets de lois et des propositions concernant plusieurs secteurs, selon un communiqué du Premier ministre.

La réunion du gouvernement a été consacrée entre autres à l’étude du projet de stratégie nationale pluridisciplinaire de lutte contre les stupéfiants et les substances psychotropes pour la période 2024-2029, que le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune a demandé au gouvernement d’élaborer afin de lutter contre ce phénomène, de prévenir ses effets et de faire face à ses répercussions graves sur tous les plans sécuritaire, économique, social et sanitaire, selon un communiqué des services du Premier ministre.



[La BEA autorisée à activer en France](#)

[Un pied de nez à l'extrême droite](#)

L'ambassade de France est à la disposition de la BEA pour la soutenir dans sa stratégie d'ouvrir cinq agences dans les principales villes.

L'autorisation accordée à la Banque extérieure d'Algérie d'opérer en France est perçue par de nombreux observateurs comme un petit rayon de soleil dans un ciel assombri par la crise algéro-française.



[Larbaoui préside une réunion du gouvernement](#)

[Le plan antidrogues sous la loupe](#)

Le président Tebboune a eu à souligner la nécessité d'élaborer une stratégie nationale multidimensionnelle de lutte contre la drogue.

Le Premier ministre, Nadir Larbaoui, a présidé une réunion du gouvernement avec pour ordre du jour l'étude du projet de stratégie nationale multidimensionnelle de lutte contre les drogues et les substances psychotropes pour la période 2024-2029.



Bourse d'Alger : réunion du guichet unique pour examiner la demande d'introduction d'Aytrade

Le guichet unique du marché financier a tenu sa deuxième réunion, consacrée à l'examen de la demande soumise par la société Aytrade pour son introduction en Bourse, a indiqué mercredi la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob) dans un communiqué.

Cette réunion, s'est tenue mardi au siège de la Cosob, sous la présidence de Youcef Bouzenada, président de la Cosob, avec la participation du DG de la Société de gestion de la Bourse des valeurs mobilières (SGBV), Yazid Benmouhoub, ainsi que des principaux acteurs du marché financier, rapporte l'APS.



Le Gouvernement examine la stratégie de lutte contre les drogues et les psychotropes

Le Premier ministre, Nadir Larbaoui, a présidé, mercredi, une réunion du Gouvernement consacrée à l'examen de textes de loi et à la présentation d'exposés relatifs à plusieurs secteurs.



Introduction de la BDL en bourse aujourd'hui

Le président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob), Youcef Bouzenada annoncé lundi dernier à Alger, l'introduction, aujourd'hui, de la Banque du développement local (BDL) à la Bourse d'Alger, qualifiant de «très réussie» l'opération de souscription de cette banque publique.

Lors d'une conférence de presse consacrée à l'annonce des résultats de la souscription aux actions de la BDL, dont la période de l'offre s'est étalée du 20 janvier au 20 février 2025, M. Bouzenada a précisé que «l'introduction officielle de la banque en Bourse aura lieu aujourd'hui dans le compartiment principal du marché des capitaux, où les actionnaires pourront commencer à négocier les actions sous le ticker BDL».



Bourse d'Alger: réunion du guichet unique pour examiner la demande d'introduction d'Ayrate

Le guichet unique du marché financier a tenu sa deuxième réunion, consacrée à l'examen de la demande soumise par la société "Ayrate" pour son introduction en Bourse, a indiqué mercredi la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob) dans un communiqué.

Cette réunion, s'est tenue mardi au siège de la Cosob, sous la présidence de Youcef Bouzenada, président de la Cosob, avec la participation du DG de la Société de gestion de la Bourse des valeurs mobilières (SGBV), Yazid Benmouhoub, ainsi que des principaux acteurs du marché financier.

Bourse d'Alger : réunion du guichet unique pour examiner la demande d'introduction d'Ayrade

La Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob) a annoncé, mercredi dans un communiqué, que le guichet unique du marché financier a tenu sa deuxième réunion, consacrée à l'examen de la demande soumise par la société « Ayrade » pour son introduction en Bourse.

Cette réunion, s'est tenue mardi au siège de la Cosob, sous la présidence de Youcef Bouzenada, président de la Cosob, avec la participation du DG de la Société de gestion de la Bourse des valeurs mobilières (SGBV), Yazid Benmouhoub, ainsi que des principaux acteurs du marché financier.



وزير المالية يجدد تأكيده:

“سيارات أقل من 3 سنوات المجرمة قبل 1 جانفي غير معنية بهذه القيود”

جدد وزير المالية عبد الكريم بو الزرد تطميناته لأصحاب السيارات أقل من ثلاث سنوات المستوردة والمجرمة قبل 1 جانفي 2025 بأنها غير معنية بالزامية رد الإمتياز الجبائي في حال نقل ملكيتها أو التنازل عنها وفق ما ينص عليه قانون المالية للسنة الجارية.

وفي رد على سؤال النائب البرلماني أحمد ربحي بخصوص توسيع الاستفادة من الامتيازات الجبائية للسيارات المستوردة خلال سنتي 2023 و2024، يؤكد وزير المالية عبد الكريم بو الزرد أنه يتم جمركة السيارات المستعملة الأقل من ثلاث سنوات المستوردة من طرف الأفراد المقيمين وفقاً لأحكام المرسوم التنفيذي رقم 74-23 المؤرخ في 20 فيفري 2023، الذي يحدد شروط وكيفيات جمركة ومراقبة مطابقة السيارات السياحية والنفعية المستعملة المقتناة من طرف الأفراد المقيمين.



جهاز تمويلي جديد لدعم الفلاحين وهذه تفاصيله

أعلنت وزارة الفلاحة والتنمية الريفية والصيد البحري، اليوم الأربعاء، عن إطلاق جهاز تمويلي جديد لدعم الفلاحين، بهدف تسهيل تنفيذ المشاريع الفلاحية وتخفيف الإجراءات المالية المرتبطة بها.

وحسب بيان للوزارة الوصية، يأتي هذا القرار في إطار اتفاقية إطار مبرمة بين الوزارة وجمعية البنوك والمؤسسات المالية، لضمان تمويل أوسع للمشاريع الزراعية.

وأوضحت الوزارة أن هذا الجهاز التمويلي سيتم تعميمه على جميع البنوك العمومية الفاعلة في القطاع المصرفي، والتي تشمل بنك الفلاحة والتنمية الريفية (BADR)، البنك الوطني الجزائري (BNA)، القرض الشعبي الجزائري (CPA)، بنك التنمية المحلي (BDL)، الصندوق الوطني للتوفير والاحتياط (CNEP-Banque)، والبنك الخارجي الجزائري (BEA).

الإنارة العمومية تستهلك أكثر من نصف فاتورة الكهرباء... "مجلس المحاسبة:"

«أميار» يبذرون الأموال بسبب التأخر في الانتقال الطاقوي

كشف تقرير لمجلس المحاسبة عن اختلالات تعيق الانتقال الطاقوي في مجال الإنارة العمومية، أبرزها غياب التخطيط وضعف التنسيق وندرة الاستثمارات في الطاقات المتجددة على مستوى البلديات، ما يؤدي إلى استهلاك مرتفع للطاقة وتكاليف إضافية تثقل كاهل الجماعات المحلية.

وحسب تقرير لمجلس المحاسبة، يتعلق بتقييم فعالية نشاط الجماعات المحلية في الانتقال الطاقوي في مجال الإنارة العمومية، أدرج المجلس في برنامجه الرقابي لعام 2022 عملية تتعلق بـ"تقييم نجاعة نشاط الجماعات المحلية في الانتقال الطاقوي في مجال الإنارة العمومية"، حيث تم تنفيذ هذه العملية الرقابية من قبل الغرفة الإقليمية لتيزي وزو، وشملت الفترة 2019-2022، مستهدفة عينة من تسع بلديات تابعة لخمس ولايات، وهي: البويرة، تيزي وزو، المسيلة، برج بوعرييج، وبومرداس.

بورصة الجزائر: الشباك الموحد يدرس طلب إدراج شركة "أيراد"

عقد الشباك الموحد للسوق المالي اجتماعه الثاني والذي خصص لدراسة إدراج شركة "أيراد" في بورصة الجزائر، حسبما أفاد به يوم الأربعاء، بيان للجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها "كوسوب".

وجرى هذا الاجتماع يوم الثلاثاء، بمقر اللجنة، بحضور رئيسها، يوسف بوزنادة، وبمشاركة المدير العام لشركة تسيير بورصة القيم، يزيد بن موهوب، بالإضافة إلى الفاعلين الرئيسيين في السوق المالي.



بورصة الجزائر: الشباك الموحد يدرس طلب إدراج شركة "أيراد"

عقد الشباك الموحد للسوق المالي اجتماعه الثاني والذي خصص لدراسة إدراج شركة 'ايراد' في بورصة الجزائر. حسبما أفاد به يوم الأربعاء، بيان للجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها "كوسوب".

وجرى هذا الاجتماع يوم الثلاثاء، بمقر اللجنة، بحضور رئيسها، يوسف بوزنادة، وبمشاركة المدير العام لشركة تسيير بورصة القيم، يزيد بن موهوب، بالإضافة إلى الفاعلين الرئيسيين في السوق المالي.



مشاريع قوانين وعروض قطاعية في اجتماع الحكومة

الردع وتشديد العقوبات لمحاصرة جرائم المخدرات

رأس الوزير الأول، السيد نذير العرباوي، أمس، اجتماعا للحكومة، تناول مشاريع قوانين وعروض تخص عدة قطاعات، على رأسها مشروع الاستراتيجية الوطنية متعددة الجوانب لمكافحة المخدرات والمؤثرات العقلية، وتثمين الدور الاقتصادي للجامعات وترقية انفتاحها على محيطها، إضافة إلى وضعية السوق الوطنية خلال شهر رمضان الفضيل، حسبما أفاد به بيان لمصالح الوزير الأول.

وأوضح المصدر ذاته، أن اجتماع الحكومة خصص لدراسة مشروع الاستراتيجية الوطنية متعددة الجوانب لمكافحة المخدرات والمؤثرات العقلية للفترة 2024-2029، التي وجه السيد رئيس الجمهورية الحكومة بإعدادها قصد مكافحة هذه الظاهرة والوقاية منها والتصدي لانعكاساتها الخطيرة على جميع الأبعاد الأمنية والاقتصادية والاجتماعية والصحية.



بورصة الجزائر: الشباك الموحد يدرس طلب إدراج شركة "أيراد"

عقد الشباك الموحد للسوق المالي اجتماعه الثاني والذي خصص لدراسة إدراج شركة 'ايراد' في بورصة الجزائر، حسبما أفاد به يوم الأربعاء، بيان للجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها "كوسوب".

بورصة الجزائر.. الشباك الموحد يدرس طلب إدراج شركة "أيراد"

عقد الشباك الموحد للسوق المالي اجتماعه الثاني والذي خصص لدراسة إدراج شركة "أيراد" في بورصة الجزائر، حسب ما أفاد به يوم الأربعاء، بيان للجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها "كوسوب".

وجرى هذا الاجتماع أمس الثلاثاء، بمقر اللجنة، بحضور رئيسها، يوسف بوزنادة، وبمشاركة المدير العام لشركة تسيير بورصة القيم، يزيد بن موهوب، بالإضافة إلى الفاعلين الرئيسيين في السوق المالي.

وأوضح البيان، أن هذا الاجتماع يهدف إلى دراسة الطلب المقدم من قبل شركة "أيراد" التي أعربت عن رغبتها في الإدراج في بورصة الجزائر من خلال فتح أسماؤها للجمهور عبر اللجوء العلني للائحة والاختتاب العام.

وتمت بالمناسبة مناقشة تفاصيل كافة الآليات والشروط والإجراءات المتعلقة بالإدراج في البورصة إلى جانب استعراض الفوائد التي يمكن أن تجنيها شركة "أيراد" من هذه العملية.

FACTURES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le constat accablant de la Cour des comptes

Pressées par les pouvoirs publics de réduire les dépenses liées à l'éclairage public, les collectivités locales ne se sont manifestement pas inscrites dans cette démarche. La Cour des comptes qui s'est intéressée à l'évaluation de l'action des collectivités locales en matière d'efficacité et de transition énergétique dans le domaine de l'éclairage public a rendu public un rapport qui pointe du doigt l'énorme retard pris par les communes pour atteindre des objectifs retenus à l'horizon 2030 en matière de transition énergétique, à moins d'un sursaut salvateur.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - L'éclairage public représentant plus de la moitié des charges d'électricité supportées par les communes, ces dernières ont été appelées à opérer une transition vers des sources moins énergivores. Pour évaluer le degré de respect des recommandations des pouvoirs publics, la Cour des comptes a évalué l'action des collectivités locales en matière d'efficacité et de transition énergétique dans le domaine de l'éclairage public à travers un échantillon de neuf communes relevant de cinq wilayas que sont Bouira, Tizi-Ouzou, M'sila, Bordj-Bou-Amrédj et Boumerdès. Le rapport d'audit est sans appel, puisque ses rédacteurs y notent que, «la plupart des opérations sporadiques d'éclairage public sont réalisées sans études préalables, au mieux

communes contrôlées a révélé l'absence de prescriptions relatives au délai de garantie de fonctionnement du projet. Par ailleurs, certaines communes de l'échantillon choisi n'ont enregistré aucune opération dans le domaine de l'énergie solaire, ni sur leurs budgets ni au titre des subventions reçues, alors que, «les actions des collectivités en faveur de la rénovation énergétique en remplaçant, notamment les lampes traditionnelles par des lampes LED, ne se sont pas inscrites dans des perspectives organisées et cohérentes en raison du manque de planification». Le rapport de la Cour des comptes conclut que, «l'action des collectivités locales en matière d'efficacité et de transition énergétique dans le domaine de l'éclairage public se traduit



Cour des comptes.

introduction de projets énergétiques à partir de l'énergie solaire», alors que «la plupart des communes ne connaissent pas le nombre précis de points lumineux, leurs lieux d'implantation exact, le nombre de compteurs et d'armoires à commandes électriques, ni le linéaire des câbles aériens ou souterrains existants».

Ce même rapport d'audit précise que les communes «se limitent à intervenir en tant que pompiers, elles n'opèrent aucun suivi régulier de leur réseau et ne disposent pas de données suffisantes sur celui-ci, notamment une cartographie du réseau et une géolocalisation de tous les points lumineux». Alors que d'autres s'en tiennent uniquement au remplacement des lampes à consommation intense par des

de mouvement. Aucune initiative ni même réflexion n'a été menée dans ce sens». Résultat : «Les réalisations des communes contrôlées en termes de transition vers les énergies renouvelables semblent quelque peu éloignées des objectifs retenus à l'horizon 2030.» Qu'en est-il de l'introduction de l'énergie solaire au niveau des écoles primaires ? Là encore, la Cour des comptes parle d'échec «du au manque d'études et de préparation» ce qui a «freiné l'état des communes pour la généralisation de cette source d'énergie propre au niveau des écoles et du reste des structures relevant de leur patrimoine».

Que faut-il faire ? Au chapitre des recommandations, le rapport de la Cour des comptes préconise de «produire l'assistance et l'accompagnement nécessaires aux communes pour garantir un meilleur déploiement à l'échelon local de la stratégie nationale d'efficacité et de transition énergétique».

Ce même rapport d'audit précise que les communes «se limitent à intervenir en tant que pompiers, elles n'opèrent aucun suivi régulier de leur réseau...

s'opérer par des moyens qui permettent la réduction de la consommation d'énergie liée à l'éclairage public, notamment la réduction de la durée d'éclairage, l'utilisation d'équipements moins énergivores, ou encore la mise en place de commandes d'allumage plus précises permettant la modulation de l'éclairage par réduction de puissance sur certaines plages horaires, la mise en veille et l'allumage par détection

(élaborer des plans communaux annuels et pluriannuels de transition et d'efficacité énergétiques, à travers une approche collaborative qui tiendrait compte des spécificités énergétiques locales et d'assurer l'évaluation de leur mise en œuvre et de renforcer les compétences locales en formant le personnel des communes aux technologies d'énergie renouvelable.

N. I.

Pire encore, certaines communes de l'échantillon choisi n'ont enregistré aucune opération dans le domaine de l'énergie solaire...

de simples fiches sont élaborées par les services techniques des communes». Alors que l'examen de quelques cahiers des charges établis par les ordonnateurs des

principalement par l'introduction des lampes LED reconnues pour leur faible consommation énergétique et le changement des lampes traditionnelles et la faible

BOURSE D'ALGER

**Réunion
du guichet
unique pour
examiner
la demande
d'introduction
d'Ayrade**

Le guichet unique du marché financier a tenu sa deuxième réunion, consacrée à l'examen de la demande soumise par la société Ayrade pour son introduction en Bourse, a indiqué mercredi la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob) dans un communiqué.

Cette réunion s'est tenue mardi au siège de la Cosob, sous la présidence de Youcef Bouzenada, président de la Cosob, avec la participation du DG de la Société de gestion de la Bourse des valeurs mobilières (SGBV), Yazid Benmouhoub, ainsi que des principaux acteurs du marché financier.

Elle avait pour objectif «d'examiner la demande soumise par la société Ayrade, qui a exprimé son grand intérêt pour une introduction en Bourse en ouvrant son capital au public à travers un appel public à l'épargne», précise la même source.

Selon le communiqué, la réunion a permis «une discussion détaillée sur les mécanismes, conditions et procédures d'introduction en Bourse, ainsi qu'un exposé des avantages majeurs qu'Ayrade pourrait tirer de cette opération».

Fondée en 2007 et spécialisée dans les services web et numériques, la société Ayrade cherche à financer un projet «ambitieux» de création d'un data center moderne, destiné à renforcer son rôle sur le marché algérien, qui connaît une croissance rapide dans le domaine du numérique, a fait savoir la Cosob.

Cette entreprise propose actuellement une gamme complète de services, notamment l'acquisition de noms de domaine, l'hébergement de sites et d'applications web, le cloud computing, la création de sites web variés, le développement de progiciels ERP et CRM, ainsi que des solutions en cybersécurité.

Elle dispose également, selon la même source, d'une base de clients dépassant les 5000 clients dans le domaine de l'hébergement web.

APS

EXAMEN DE LA DEMANDE D'INTRODUCTION D'AYRADE À LA BOURSE D'ALGER

Réunion du guichet unique

Le guichet unique du marché financier a tenu sa deuxième réunion, consacrée à l'examen de la demande soumise par la société Ayraide pour son introduction en Bourse, a indiqué hier la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob) dans un communiqué. Cette réunion s'est tenue mardi au siège de la Cosob, sous la présidence de Youcef Bouzenada, président de la Cosob, avec la participation du directeur général de la Société de gestion de la Bourse des valeurs mobilières (SGBV), Yazid Benmouhoub, ainsi que des principaux acteurs du marché financier. Elle avait pour objectif « d'examiner la demande soumise par la société Ayraide, qui a exprimé son grand intérêt pour une introduction en Bourse en ouvrant son capital au public à travers un appel public à l'épargne », précise la même source. Selon le communiqué, la réunion a permis « une discussion détaillée sur les mécanismes, conditions et procédures d'introduction en Bourse, ainsi qu'un exposé des avantages majeurs qu'Ayraide pourrait tirer de cette opération ». Fondée en 2007 et spécialisée dans les services web et numériques, la société Ayraide cherche à financer un projet « ambitieux » de création d'un data center moderne, destiné à renforcer son rôle sur le marché algérien, qui connaît une croissance rapide dans le domaine du numérique, a fait savoir la Cosob. Cette entreprise propose actuellement une gamme complète de services, notamment l'acquisition de noms de domaine, l'hébergement de sites et d'applications web, le cloud computing, la création de sites web variés, le développement de progiciels ERP et CRM, ainsi que des solutions en cybersécurité. Elle dispose également, selon la même source, d'une base de clients dépassant les 5000 clients dans le domaine de l'hébergement web.

Proposition de projet d'introduction en Bourse sur une période de cinq années de 150 à 200 entreprises filiales des sociétés publiques

Par Ismail Noureddine

Ancien DG Bourse d'Alger
et dépositaire central et ancien
président de la COSOB

L'économie algérienne connaît une reprise de la croissance notable à travers tous les secteurs d'activités. Cette reprise est soutenue par un effort d'investissement public et privé et accompagné d'une libéralisation des initiatives de création de la valeur et de l'emploi à tous les niveaux. Pour être durable, cette croissance obtenue nécessite un financement adapté, à moyen et long termes, à travers un marché financier en plus du marché bancaire à court et moyen termes. Le succès d'introduction en Bourse des deux banques publiques CPA et BDL (en 2024 et en 2025) ont démontré que le dispositif mis en place au niveau du dépositaire central de la place d'Alger est moderne et fiable grâce à la dématérialisation et de la numérisation des titres cotés (opération réalisée en 2005). Ce dispositif est capable de gérer des centaines de titres par inscription en compte d'investisseur (associé à un compte dinars) au niveau de toutes les banques teneurs de compte de la place, et la Bourse d'Alger tourner très facilement. Ce qui génère un problème de liquidité sur le marché secondaire qui risque de le bloquer et de nuire à l'image de marque de la Bourse d'Alger. Pour régler ce problème de liquidité sur le marché secondaire et répondre au besoin de financement direct des entreprises sur les cinq années à venir, il convient de travailler sur la profondeur du marché financier et cibler une taille critique de la Bourse d'Alger en nombre d'entreprises cotées à fin 2030. A ce titre, il y a lieu de souligner que les Bourses régionales des économies émergentes cotent de 100 à 300 entreprises (voire 400 titres).

Au rythme actuel d'introduction de sociétés à la Bourse d'Alger, nous risquons d'attendre cinquante ans (voire un siècle), pour atteindre le niveau actuel des Bourses régionales avec un marché financier dynamique et représentatif de notre économie. Ainsi et pour accompagner l'émergence de l'économie algérienne, nous proposons de réaliser l'introduction à la Bourse d'Alger d'une moyenne de 150 à 200 entreprises sur les cinq prochaines années. Ce qui passe par une opération spéciale d'ouverture en masse du capital social de ces 200 entreprises publiques sur cinq années au niveau de la Bourse d'Alger. Les entreprises ciblées par cette opération spéciale sont les filiales éligibles d'entreprises publiques.

L'objectif est de les rendre visibles, bancables et solides sur le marché intérieur et extérieur. Les sociétés mères de ces filiales assurent l'autorisation et l'accompagnement et conservent une majorité bloquée (30 à 40%). Chaque filiale éligible doit choisir et retenir avec son propriétaire (société mère) le niveau d'ouverture du capital social compatible avec leur stratégie et le partenaire technologique étranger avant de venir au marché primaire pour réaliser les cessions de bloc dimensionnés et libérés en commun accord. Cette opération spéciale d'enregistrement en masse de ces entreprises, qui à la cote, nécessite de réduire la durée de passage au marché primaire à dix jours au maximum. Ce qui suppose un nouveau montage financier de souscription au marché primaire au tour de trois ou quatre fonds d'investissement (ou SCI ou autre vecteur et porteur de titres à étudier...) pour acheter les actions et les revendre plus tard au moment opportun sur le marché secondaire entre eux, au grand public, aux professionnels, aux institutionnels et aux étrangers grâce aux intermédiaires en opérations de Bourse (IOB). La création de ces trois ou quatre fonds d'investissement passe par une mobilisation des ressources par emprunt obli-

gataire ou Bancaire qui sera remboursé sur une période de 5 à 7 ans, au fur et à mesure des cessions d'actions sur le marché secondaire. Ainsi, la Bourse d'Alger peut profiter de ces fonds d'in-

vestissement. L'aboutissement de l'opération de souscription au marché primaire permet automatiquement l'inscription du titre à la cote de la Bourse d'Alger dans le compartiment principal. Pour se maintenir à la cote, la société doit faire l'objet d'une transaction par semestre au moins, suite à l'analyse des fonds d'investissement porteurs des actions de la société qui est élaborée sur la base du reporting trimestriel de la société cotée. Cette démarche permettra à terme d'avoir une profondeur de marché favorable au développement d'un environnement d'intermédiation, d'évaluation, de fonds communs de placement et de financement direct de l'économie nationale. Elle permettra ainsi de promouvoir une ingénierie financière avec une interdépendance des activités de la banque d'affaires (banque d'investissement de montage et d'émission) et de la Banque de marché (salle de marché : placement et négociation sur le marché secondaire). Il est même prouvé que la relation est «*binomique*» entre les deux, la salle de marché enregistre un besoin de «*papier*» d'un certain type exprimé par les investisseurs, et demande ensuite au «*corporate finance*» de trouver les clients (entreprises) prêts à émettre. C'est la «*reverse enquiry*».

Sur les cinq prochaines années, nos banques de place (IOB et teneurs de compte-conservateur) pourraient évoluer et accompagner ces fonds d'investissement ou banques d'affaires pour booster l'industrie de titres en tant que nouvelle source de revenu complémentaire aux crédits.

Enfin et même si les confins d'objectifs et d'intérêts persistent au sein de la Banque, il est recommandé de filialiser les activités d'intermédiation en Bourse au sein d'une société IOB à condition de l'externaliser avec des professionnels de compétence reconnue et avérée, de codifier la relation financière, de risque et d'engagement avec la banque mère, et de maintenir la T de CC au sein de la banque mère.

I. N.

“

Les entreprises ciblées par cette opération spéciale sont les filiales éligibles d'entreprises publiques. L'objectif est de les rendre visibles, bancables et solides sur le marché intérieur et extérieur.

vestissement qui collectent des ressources pour les investir dans les entreprises (pas seulement dans l'immobilier) grâce à des plus-values et des dividendes. Une bonne préparation de cette opération de souscription au marché primaire par entreprise éligible doit être soutenue par une notice d'information et un programme de communication à la place comme indiqué par la

الجزائر تعزز مكانتها في السوق البترولي

صادرات النفط الجزائري تتجاوز 445 ألف برميل يوميا في فيفري 2025

قدرت الصادرات النفطية الجزائرية برسم شهر فيفري 2025 بنحو 445 ألف برميل يوميا بنسبة نمو بلغت حوالي 31 بالمائة، منها نحو 348.000 برميل يوميا موجهة إلى شمال غرب أوروبا والبحر الأبيض المتوسط، بزيادة قدرها 26٪، منها الثلث نحو فرنسا.



حفيظ صوالي

● تم توفير أيضا شحنة من النفط الجزائري إلى أيرلندا، هي الأولى منذ جوان 2018. ووفقا للبيانات التي وفرتها منصة الطاقة المتخصصة، بلغت صادرات الخام 445,000 برميل يوميا في فيفري، بزيادة 31٪ عن شهر جانفي بمستوى للصادرات بلغ حوالي 341,000 برميل يوميا. من جانب آخر، ارتفع إجمالي صادرات الجزائر من النفط في عام 2024 بنسبة 7٪، حيث بلغت 778,000 برميل يوميا، مقارنة بـ 729,000 برميل يوميا في عام 2023.

وتدعم الجزائر موقعها الجزائر بتزويد نيجيريا بشحنة نفطية كبيرة قدرت بمليون برميل، مخصصة لإمداد مصفاة دانغوتي في نيجيريا خلال شهر مارس الجاري. هذه الخطوة تأتي في إطار الجهود المشتركة لتعزيز التكامل الاقتصادي بين الدول الإفريقية ودعم الصناعات المحلية في القارة. وتلائم جودة الخام الجزائري

بحوالي 120 ألف برميل يوميا، تليها فرنسا بـ 103 آلاف برميل يوميا. وتعزز النتائج المشجعة التي حققتها الجزائر في سوق النفط الدولية إلى الجهود المتواصلة لتطوير موارد البلاد من المحروقات.

ح. ص

وفي عام 2024، شكلت صادرات النفط الخام نصف إجمالي شحنات النفط البحرية للجزائر، بمتوسط 410,000 برميل يوميا، بينما بلغت صادرات المنتجات النفطية أو المشتقات 368,000 برميل يوميا، وتصدرت كوريا الجنوبية قائمة المستوردين

(خام مزيج الصحراء صحاري بلنند) مصفاة دانغوتي النيجيرية التي تعد الأكبر في إفريقيا بطاقة 650 ألف برميل، بالإضافة إلى أنه يتنافس أسعار الدرجات المحلية المختلفة، حسب ما نقلته منصة أرغوس ميديا المعنية بشؤون الطاقة عن مصادر.



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

 dc@mf.gov.dz

 Poste: 2784

www.mf.gov.dz



[@MFinance_dz](https://twitter.com/MFinance_dz)



[@MFinancesdz](https://www.facebook.com/MFinancesdz)



MFINANCES CHANNEL وزارة المالية الجزائرية



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger